



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
23 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 23 mai, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

**22 présents :** M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Laëtitia COUR, Mme Catherine LEBON, Mme Pascale MACOURS, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Katell SEVIN-RENAULT, M. Pierre AVENET, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Morgane JÉZÉGOU, Mme Maëlle EVARD, Mme Cécile MARCHAND, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Grégory FONTENEAU, Mme Christine HEYRAUD, Mme Laura ESNAULT, M. Sylvain NEVEU formant la majorité des membres en exercice.

**5 excusés :**

Mme Jacqueline LE QUÉRÉ ayant donné pouvoir à Mme Catherine LEBON  
M. Florent BASLÉ ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE  
M. Franck JOURDAN ayant donné pouvoir à M. Frédéric SALAUN  
M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE  
M. Samuel TRAVERS ayant donné pouvoir à M. Grégory FONTENEAU

Secrétaire de séance : M. Jean Michel GUÉNIOT

Date d'affichage :

Date de convocation : le 17 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

2022\_05\_23\_10

Nomenclature : 7.10

**Tarifs périscolaires pour l'année 2022-2023**

Rapporteur : M. Frédéric SALAUN

M. Frédéric SALAUN indique aux membres de l'assemblée qu'il convient de fixer les tarifs du périscolaire pour l'année scolaire 2022 - 2023.

Sur proposition de la commission finances du mercredi 18 mai 2022, il est proposé les tarifs suivants :

Service périscolaire	Tranche	Tarif ½ heure	Tarif ¼ d'heure *
		2022-2023	2022-2023
Accueil périscolaire : lundis, mardis, jeudis et vendredis avant et après la classe	T1 : 0 à 1000 €	0,51 €	0,26 €
	T2 : + 1000 à 1300 €	0,55 €	0,28 €
	T3 : + 1300 €	0,59 €	0,30 €
	hors commune	0,91 €	0,46 €
Goûter		1,01 €	

\*tarif de 18h45 à 19h.

Tarif par quart d'heure entamé de retard : 5,00 €

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :**

- adopte les tarifs proposés.



Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier  
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : [mairie@ville-staubinducormier.fr](mailto:mairie@ville-staubinducormier.fr)

[www.saint-aubin-du-cormier.bzh](http://www.saint-aubin-du-cormier.bzh)